



### Sommaire

Budget

Délibérations

Infos des commissions

Informations Générales

AGGLO

Nos déchets

Evènements

Les associations

État civil 2018 - 2019

Chers concitoyens,

Notre commune a subi un épisode orageux hors norme le 15 juin 2019. Celui-ci a provoqué des dégâts considérables à certaines constructions mais bien plus encore au monde de l'agriculture. Les cultures céréalières, maraîchères, les vergers, la vigne et les élevages ont été gravement touchés, c'est souvent une année d'efforts et voire plus, de la part des agriculteurs réduite à néant en quelques minutes. !

Les bâtiments publics ont été peu affectés sur notre commune, notre école a pu rester ouverte, quelques chutes d'arbres en travers des routes ont été signalées; des habitants, en particulier des agriculteurs, se sont rendus tout de suite disponibles pour dégager les routes. Un grand merci à eux. !

N'oublions pas les communes voisines plus impactées, en particulier Chatillon St Jean ou beaucoup de bâtiments ont été touchés. C'est le cas de l'école maternelle intercommunale J.E. LAPASSAT dont le toit et les plafonds sont très endommagés.

Des solutions ont été trouvées pour accueillir les enfants jusqu'aux vacances scolaires d'été et les travaux de remise en état devraient être terminés pour la rentrée scolaire de Septembre.

Les principales orientations budgétaires retenues et votées pour 2019 restent inchangées ; elles sont les suivantes :

- Un programme de travaux important (121000€) a été voté en Investissements; pour moitié consacré aux voiries et pour l'autre moitié, à l'école et à la mairie. Ce programme est prévu bénéficiaire d'importantes subventions de la part de la Région, du Département et de l'Agglo « Valence Romans ». Le taux de subvention global espéré est de 72%.
- Concernant la fiscalité locale qui constitue la part essentielle des ressources inscrites au budget, le conseil municipal a voté le maintien des taux d'imposition au niveau de ceux de 2018.
- Concernant la dotation de fonctionnement reçue de l'État, une autre ressource de notre budget, on constate qu'elle est encore en baisse par rapport à celle de 2018.
- Concernant le personnel, David CARAT stagiaire depuis un an, sera titularisé dans son poste en Juillet. Notre secrétaire de mairie fera valoir ses droits à la retraite en Mars 2020 ; dans cette perspective un recrutement a été lancé ; les charges induites sont faibles et globalement l'effectif restera inchangé après Mars 2020

Vous pourrez trouver plus d'informations sur ce budget 2019 dans le paragraphe consacré à sa présentation.

En matière d'habitat, la construction d'une quinzaine de logements est programmée ou déjà en cours pour 2019 ; à lire dans le bulletin.

Notre mandat de conseiller municipal, d'une durée de 6 ans, débuté en Avril 2014, atteindra son terme fin Mars 2020, après les élections municipales prévues en Mars 2020 pour le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Celui de TRIOIRS sera bien sûr à renouveler.

Dans cette perspective, les personnes souhaitant en savoir plus sur les modalités et les procédures, en vue de candidater pour un futur conseil municipal, pourront se renseigner en mairie à partir de l'Automne 2019 jusqu'à Janvier 2020.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Le maire G. Labriet



**Respectons  
les 20 km/h**

Voir p 4

## Budget

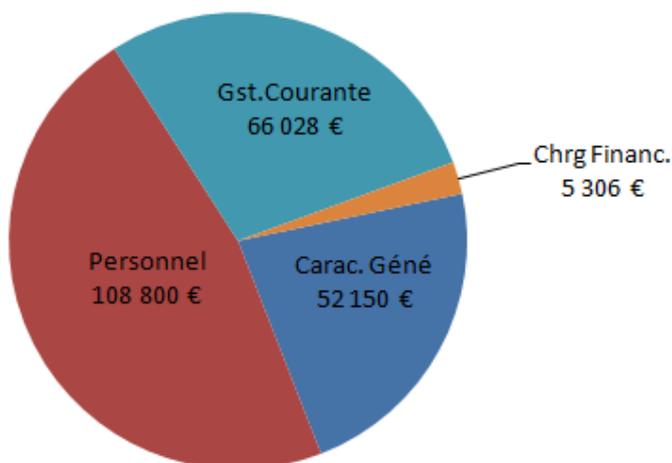
### Bilan du budget 2018

Le solde des recettes et dépenses de fonctionnement élevé à 103656€ TTC et sur le plan financier, le niveau de (286020€ – 231935€) a été de 54085€. A retenir sur l'excédent cumulé (la trésorerie) en fin d'exercice, d'un montant de 285000€ environ, niveau satisfaisant.

### Prévues au budget 2019

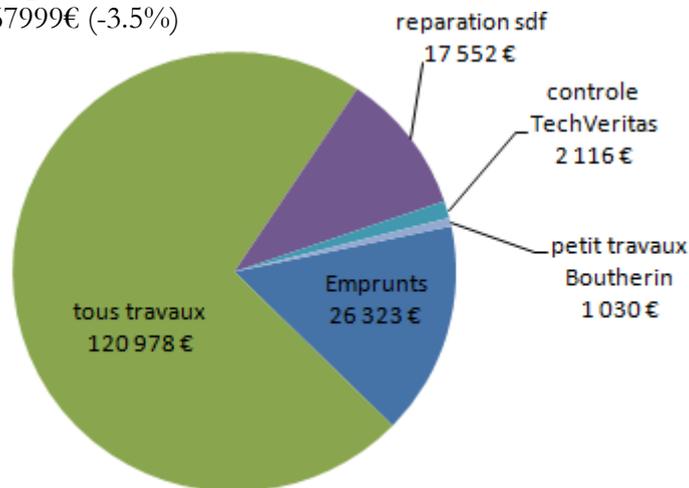
#### Dépenses de fonctionnement

232284€ (+0.15%)



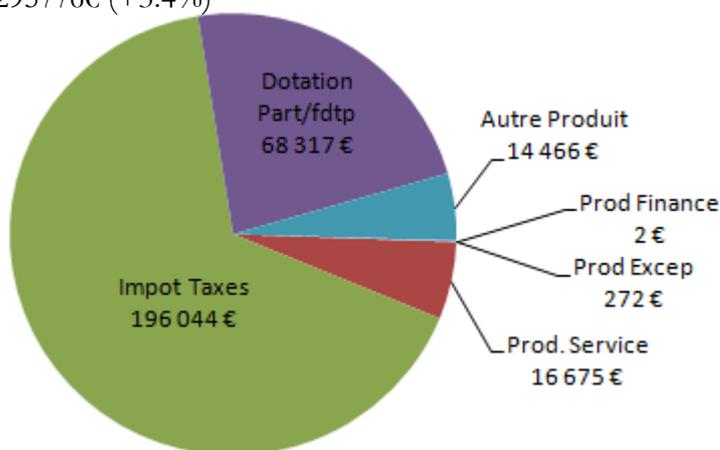
#### Dépenses d'investissement

167999€ (-3.5%)



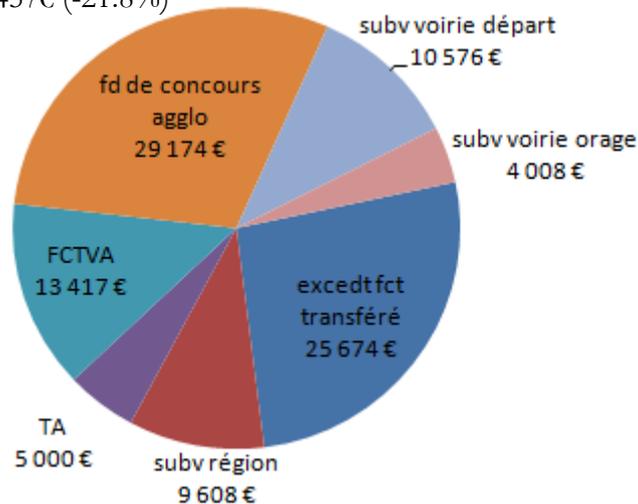
#### Recettes de fonctionnement

295776€ (+3.4%)



#### Recettes d'investissement

97457€ (-21.8%)



Par rapport au réalisé en 2018, les dépenses de fonctionnement prévues au budget 2019 devraient être stables (+0.15%).

Les recettes de fonctionnement prévues en 2019 augmentent de 3.4% bien que la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) baisse. Concernant la fiscalité locale, la commune maintient les taux d'imposition de 2018, les bases d'imposition fixées par l'état augmentent de 2.2%.

Les dépenses d'investissement prévues en 2019 s'élèvent à 168000€ dont 121000€ TTC seront consacrées à des travaux. Les travaux de voirie représentent approximativement la moitié de ce montant, montant très élevé pour notre commune. Ils seront subventionnés par la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Drôme et l'agglo « Valence Romans Agglo » à hauteur de 72% environ de leurs montants HT.

Participation des habitants	Voté au Budget 2019	2018
Taux Impôts locaux	+ 0% (mais augmentation 2.2% des bases)	+2% sur 2017
Cantine école	inchangé	4.40€
Garderie	inchangé	2.30€
Salle des fêtes : Triorais / Extérieurs	inchangé	+ 30€ / +40€
Concession cimetièrè : 1m = 1 place	inchangé	350€ le m
Une case columbarium = 2 urnes	inchangé	700€

## Capacité d'AutoFinancement (CAF)

La CAF est un critère permettant de juger une commune sur sa possibilité de financer des projets d'investissements.

A fin 2019 la CAF devrait être de 13890€ soit 24€/hab

En 2018 elle était de 15811€ soit 27€/hab (prévu à 10191€ lors du précédent budget).

Pour améliorer notre CAF il faudra attendre la fin des remboursements des prêts en 2024 (place de l'Europe et salle des fêtes).

## Trésorerie

Notre trésorerie est saine; mais baisse d'année en année du fait de la baisse de la DGF et du maintien d'un niveau d'investissement significatif dans la commune. À fin 2016

notre excédent était de 309900€ puis 285600€ à la fin 2017 puis 285500€ à la fin 2018 et nous attendons un excédent de 253000€ à la fin 2019.

## Délibérations

### 04 Décembre 2018

- Recrutement de l'agent recenseur pour le recensement de la population en 2019 : Nathalie JUILLET. Une dotation est attribuée à la commune à laquelle s'ajoute une indemnité de 100 € pour les frais de déplacements.
- Désignation du délégué à la Protection des Données : le Maire lit le projet de délibération qui désigne Ronan GOËAU.
- Suite au risque d'éboulement du mur de soutènement Chemin des Combes : Demande de subvention sur un devis d'enrochement de 24 000 € (40 % de subvention possible par le Département). L'État et la Région sont aussi sollicités.
- Convention d'entente intercommunale dans le cadre du G8 pour l'achat de matériel en commun. Pour l'instant il s'agit d'acheter une remorque et des barrières : 4 820 € (402 € pour Triors).

### 28 Janvier 2019

- Demandes de subventions pour travaux (terrain de jeux, connexions informatiques entre l'école et la mairie, mur Est de l'école, peinture et placard à l'école et désenfumage automatique de la salle des fêtes).

### 27 Février 2019

- Présentation et acceptation des comptes administratifs 2018. La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) est encore en baisse d'où la chute de la Capacité d'AutoFinancement (CAF) de la commune. De nouvelles règles favorisent les grandes communes au détriment des plus petites.

- Avis sur le projet "Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux" (SAGE) Bas Dauphiné – Plaine de Valence.

### 26 Mars 2019

- Avis sur le projet d'autorisation unique de prélèvements pour l'irrigation à des fins agricoles en Drôme des Collines. Le conseil municipal donne un avis défavorable au projet autorisant de nouveaux forages sur 3 ans alors qu'une étude hydrologique du bassin de la Drôme des collines est en cours. **Avis défavorable par 3 voix contre 2 pour et 5 abstentions.**
- Suite aux orages de 2018, certaines voiries nécessitent des travaux de réfection. Demande de subvention auprès du département à hauteur de 40 % du montant des travaux : 8 626 € HT pour les chemins de la Fontanille et Montée du Séchoir.

### 10 Avril 2019

- Vote du budget 2019. Le Maire présente le budget et propose de ne pas augmenter les tarifs communaux. (voir § Budget).
- Demandes de Fonds de Concours à l'Agglo pour les (nombreux) travaux d'investissements 2019.
- Vote des taux 2019 : Pour 2019 les taux des impôts locaux restent inchangés mais les bases ont augmenté de 2.2 % cette année.

### 15 Mai 2019

- Convention Hygiène et sécurité avec le centre de gestions des agents communaux. Un agent auditera les communes tous les 2 / 3 ans avec un rapport à la clef = 294 €/commune auditée.



Les délibérations sont acceptées hors celle du 26 Mars.

## Infos des commissions

### Urbanisme

#### Lotissement « côté Parc »

En novembre 2015, la SDH (Société Dauphinoise pour l'Habitat) permet de poursuivre l'urbanisation dans le centre du village avec son projet de construction d'une quinzaine de logements à côté du terrain de jeux.



10 logements sont terminés et occupés depuis décembre 2017 et les 5 maisons en PSLA (Prêt Social Location Accession) sont en cours de construction et seront mises à disposition fin 2019.

#### Tènement « Château Vieux » - route des Vignes

Lancement en 2013 d'un projet de rénovation d'une partie du centre ancien du village grâce au soutien du Conseil Départemental et de HPR (Habitat Pays de Romans) désormais VRH (Valence Romans Habitat). Les différents propriétaires concernés par l'aile Nord/Sud ont cédé le bâtiment au Conseil

départemental de la Drome et HPR, lequel est chargé de mener à bien la réhabilitation de ce tènement.

Ce projet important pour notre commune permettra de restaurer ce bâti ancien, centre historique de notre



village et d'offrir de nouveaux logements. En avril 2014, HPR présente une demande de permis de construire pour la partie Sud/Ouest du tènement Château Vieux afin de réaliser 3 T3, 1 T2 au rez de chaussé - côté cour, puis un logement indépendant pour reloger Madame Serve. L'ancienne maison de Madame Serve sera également restaurée.

Ce projet de réhabilitation du tènement le plus ancien de Triors prend désormais corps, les travaux ayant commencé fin 2018 pour une livraison prévue fin 2019.

### Voirie

Une zone de rencontre a été mise en place afin de garantir la sécurité des accès à l'école, mais aussi à la mairie et à la place de l'Europe d'une manière générale.

Nous rappelons que la vitesse est limitée à **20 km/h** et que la priorité est donnée en premier aux piétons, puis aux vélos.

Vous avez pu constater qu'un radar pédagogique avait fonctionné pendant un mois afin de permettre à tous de s'habituer à la nouvelle réglementation.

Cette modification vise à rendre la fréquentation de ce lieu plus sûre pour tous. Merci de bien vouloir respecter les aires de stationnement autour



de la place et de ne pas vous arrêter sur la chaussée devant l'école pour récupérer vos enfants, ce qui met les autres usagers en danger.

### Commission école

- M. SCREMIN toujours absent. Les activités piscine ont commencé avec quelques enfants de l'IME.
- 4 enfants de l'IME se joignent à ceux des écoles de Parnans et de Triors pour participer aux sorties piscine.

### Commission sociale

Demande du club de l'Amitié :

Proposer des animations ouvertes à tous telles que des ateliers mémoires, initiation aux 1<sup>er</sup> secours, sécurité routière...

- Les cours d'anglais sont financés par le Sou des Écoles et fonctionnent bien.
- Le 21 juin, fête de la musique à l'école. Tout le monde était invité.

### ADMR :

- 760 repas livrés : 6 personnes concernées sur Triors
- 85 bouquets de fleurs (un record) ont été vendus par des bénévoles le 16 Mars = 680€ pour l'ADMR. Un grand merci pour leur dévouement !!

## Travaux

- Par sécurité, un grillage a été ajouté sur le terrain de jeux au niveau du parking et de la route d'accès au lotissement. Ceci empêchera les enfants de traverser ces endroits de manière intempestive, par exemple en courant après un ballon.
- Dans le même esprit, une butte a été supprimée sur le terrain de jeux, le long des clôtures du lotissement afin d'éviter qu'un enfant ne tombe sur les murs de clôture et ne se blesse. Et un chemin piétonnier a été réalisé pour relier le chemin des Combes au centre du village.
- Installation du système de désenfumage automatique à la salle des fêtes.

Des devis ont été reçus concernant divers travaux prévus en 2019 ; à savoir:

- La réalisation d'un placard pour les archives dans la salle du conseil.

## Environnement

- **Ambroisie** : 206 kms de chemins infestés sur le périmètre de l'agglo. 99 % des surfaces infestées sont des champs dont 62% des chaumes, 12% de prairies et 7% des cultures de céréales.
- L'agglo va mettre en place des agents assermentés

- L'installation d'un nouvel éclairage dans la salle du conseil.
- L'installation d'une nouvelle clôture autour de la cour de l'école.
- Une nouvelle peinture dans la classe des petits.
- La mise en conformité du câblage informatique de l'école avec réaménagement du placard et le remplacement du revêtement de sol dans la classe des grands.
- La consolidation de la toiture de l'église.
- La réfection des chemins de la Fontanille et de la montée du séchoir endommagés par les orages de 2018.
- La réfection d'un Mur de soutènement sur le chemin des Combes.
- L'entretien annuel de la voirie communale.

pour faire la chasse aux dépôts sauvages de sacs d'ordures.

- L'Agglo propose de remplacer les conteneurs d'ordures ménagères sur roulettes par des conteneurs semi-enterrés. Réflexion en cours pour horizon fin 2020.

## Informations Générales

### 17 juin 2019 : Lettre du Préfet aux communes touchées par l'orage de grêle

Résumé (*l'original, en version complète, peut être consulté en mairie*) :

« Les modalités d'indemnisation varient en fonction de la nature de ces phénomènes.  
1) Les dégâts provoqués par les inondations : la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est un préalable nécessaire

La garantie catastrophe naturelle ne couvre pas les biens non assurables (voies publiques, champs...) ou non assurés.

**Cette procédure est déclenchée par l'envoi par la commune d'un document CERFA de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la préfecture/ cabinet/ direction des sécurités/BPGE.** ➔ *la mairie de Triors a envoyé le document.*

« 2) Les dégâts provoqués par les vents violents ou la grêle : la saisine directe des assureurs par les sinistrés

Les dommages causés par les vents violents (plus de 100 km/h) ou la grêle sont couverts par les contrats

d'assurance au titre de la garantie « Tempêtes, Neige et Grêle » dites TNG. Les contrats d'assurance habitation garantissant les dommages d'incendie, ou tous autres dommages à des biens, couvrent en effet obligatoirement les effets du vent et de la grêle. »

*Vérifier avec votre assureur ce qui est assuré par votre propre contrat.*

*Les dégâts vent et grêle sont obligatoirement assurés, indépendamment de l'état de catastrophe naturelle.*

*Il faut déclarer les dégâts dans les 5 jours maximum.*

3) Les dégâts provoqués sur les cultures  
 « Le régime de la garantie catastrophe naturelle n'est pas le dispositif pertinent à mobiliser en cas de dégâts provoqués par des événements météorologiques sur les cultures.

**Ces dégâts peuvent éventuellement donner lieu à l'intervention du Fonds national de gestion des risques en agriculture au titre du régime des**

calamités agricoles (gestion par les services de la DDT/service agriculture, qu'il convient de contacter).

**Cependant ce dispositif ne couvre pas les dégâts causés par la grêle, qui sont assurables »**

4) Les dégâts causés aux équipements publics des collectivités

*Le régime « catastrophe naturelle » et la garantie Tempête, Neige et Grêle ne sont pas pertinents pour les équipements non assurables : voiries, dépendances, stations de traitement des eaux ou d'adduction d'eau potable.*

*Par contre « si les équipements communaux touchés sont assurables et assurés (écoles, salle des fêtes...) : en fonction de la nature des événements climatiques à l'origine des dommages, la garantie catastrophes naturelles et la garantie TGN peuvent être mobilisées »*

*Des dotations particulières, des subventions sont possibles. Les dossiers doivent être déposés dans un délai de deux mois à la DCLE de la Préfecture.*

5) Fond d'aide au relogement d'urgence (FARU)

« Le fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) peut accorder des aides financières aux communes ou à des établissements publics locaux (CCAS, CIAS ...) pour assurer pendant une période maximale de 6 mois le relogement d'urgence ou le relogement temporaire d'habitants dont l'habitation a été ravagée. »

*Contactez les services de la DDT, service logement-ville-rénovation urbaine.*

## Élections Européennes

### **Résultats des Européennes 2019 à TRIORS**

		%	Voix
La République en marche et Modem	N. Loiseau	22,22 %	58
Les Républicains	F-X. Bellamy	19,54 %	51
Rassemblement national	J. Bardella	17,24 %	45
Europe Écologie Les Verts	Y. Jadot	11,88 %	31
Debout la France	N. Dupont-Aignan	4,98 %	13
Parti socialiste et Place publique	R. Glucksmann	4,21 %	11
Génération s et DèmE-DiEM25	B. Hamon	4,21 %	11
La France Insoumise	M. Aubry	3,83 %	10
Lutte Ouvrière	N. Arthaud	2,68 %	7
Parti animaliste	H. Thouy	2,30 %	6
Urgence écologie (GénE - MEI - MdP)	D. Bourg	1,53 %	4
Parti communiste français	I. Brossat	1,53 %	4
Union des démocrates et indépendants	J-C. Lagarde	1,15 %	3
Union Populaire Républicaine	F. Asselineau	1,15 %	3
Alliance jaune	F. Lalanne	0,77 %	2
Artisans, commerçants, professions libérales et indépendants	O. Bidou	0,77 %	2

Sur la base de 609 habitants :

Inscrits	74,22 %	452
Exprimés	57,74 %	261
Votants	60,40 %	273

Abstentions	39,60 %	179
Blancs	1,83 %	5
Nuls	2,56 %	7

## Secrétariat de Mairie

### Congés d'été :

La mairie sera fermée aux dates suivantes :

- Du 27 Juillet au 18 Août
- Vendredi 30 Août

### Secrétaire :

Fin Mars 2020 Nicole UNY, secrétaire de mairie depuis

1993, partira en retraite.

Un appel à candidature a été lancé en Mars dernier auquel 14 personnes dont 11 Triorais ont répondu.

Le recrutement est en cours. Le poste sera créé en Octobre 2019.

## L'école maternelle intercommunale et l'école primaire

Inscriptions école maternelle et primaire : concernent les enfants nés en 2016 et les nouveaux habitants. Avant toute démarche auprès des enseignants, se présenter en mairie.

La rentrée scolaire aura lieu le lundi 2 septembre 2019.

Horaires 2019/2020 : pas de changement

École maternelle intercommunale Châtillon St Jean	École de Triors
8h30/11h45* 13h30/16h15	8h15/11h45* 13h30/16h

\*Si besoin une garderie ponctuelle gratuite est assurée à l'école maternelle pour la sortie à 11h45 pour laisser le temps de trajet nécessaire aux parents concernés de Triors.

### Garderies et cantine

Garderie périscolaire **maternelle** et cantine : s'adresser à Kaliwali (04.45.45.37.36 - [Kaliwali@hotmail.com](mailto:Kaliwali@hotmail.com))

Garderie périscolaire et cantine **école de Triors**. **Pour être admis dès le jour de la rentrée**, les inscriptions sont à renouveler chaque année, de préférence avant le 5 juillet mais **impérativement** avant le 20 août auprès de la mairie ([Triors@valenceromansagglo.fr](mailto:Triors@valenceromansagglo.fr)) ou de Cécile.

La participation financière des familles n'augmente pas.

Les horaires restent les mêmes : accueil des enfants de 7h15 à 8h15, de 11h45 à 13h30 et de 16h à 17h45.

La cantine est assurée par l'IME.

Les élus comme les enseignants restent à la disposition des parents pour tout complément d'information, pour découvrir l'école et le matériel fourni (ordinateurs, tablettes, etc ...) ainsi que les activités proposées, etc ...), pour découvrir les lieux de garderies et de cantine, ou tout simplement pour faire connaissance.



## Écoles de Châtillon St-Jean fermées suite à la tempête de grêle du 15 juin



Écoles maternelle intercommunale et primaire de Châtillon Saint-Jean, ainsi que Kaliwali pour les garderies et cantine, ne sont plus en mesure d'accueillir du public pour une durée indéterminée, en raison des importants dégâts liés à la tempête de grêle. Les travaux de remise en état des bâtiments seront réalisés pendant l'été pour une réouverture espérée des écoles en septembre. Élus, enseignants, personnel du SIVOS, se sont immédiatement mobilisés. Ainsi, les écoles de Triors et de Parnans ayant été peu impactées, les enfants domiciliés

sur ces communes et scolarisés en « moyenne section maternelle » ont pu être accueillis dès le 20 juin, dans l'école primaire de leur village. Concernant les autres enfants de maternelle, (comme pour les primaires de Châtillon St Jean), et en priorité pour les parents qui n'avaient pas de solution de garde, la commune de St Paul les Romans a mis à disposition des locaux où les classes ont pu être réorganisées pour la période du 24 juin au 5 juillet. Pour assurer les trajets Châtillon/St Paul, des navettes, financées par l'Agglo, assurent les circuits matin et soir. La cantine est assurée sur place par Kaliwali.

Un grand merci aux élus de Saint-Paul les Romans pour cette aide précieuse ; merci aussi pour la compréhension des membres du Club de l'Amitié St Paulois qui ont laissé leur local se transformer en salle de classe pour ces deux dernières semaines d'école.

Rendez-vous en septembre !

## Autorisation de buvette lors des manifestations associatives



Nous rappelons aux Présidents des associations les règles à respecter lors de toute ouverture d'une buvette temporaire (article L 3334-2 du Code de la Santé Publique) :

### **Buvette sans boissons alcoolisées**

Une association peut librement ouvrir une buvette ou un bar, permanent ou temporaire, si aucune boisson alcoolisée n'y est servie.

### **Buvette proposant des boissons alcoolisées**

Une association peut ouvrir une buvette temporaire pour proposer ou vendre des boissons alcoolisées du groupe 3 (*boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs de base de vins et*

*liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur*) à **condition d'avoir obtenu l'autorisation du maire** de la commune dans laquelle sera situé le débit de boissons à l'occasion d'une foire, d'une vente, d'une fête publique, ou d'une manifestation qu'elle organise elle-même dans la limite de 5 autorisations annuelles.

Le formulaire est à votre disposition en mairie pour déposer la demande d'autorisation au moins 15 jours avant l'ouverture de la buvette temporaire. Si le jour de la manifestation la demande n'a pas été déposée, l'association ne pourra proposer que des boissons non alcoolisées.

Cette démarche est obligatoire lorsque la buvette est ouverte au public. Lors d'un repas privé, il n'y a pas lieu de déposer une demande.

## Recensement



De Janvier à Février 2019, Nathalie JUILLET a réalisé un recensement de la population de Triors pour le compte de l'Insee.

Résultat : 560 Triorais recensés auxquels il faut rajouter les moines du Monastère et les étudiants comptés à part.

Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de chaque commune. C'est grâce au recensement que l'évolution de la commune peut être mesurée.

## Enquêtes

L'Insee a réalisé entre le 15 avril et le 22 juin 2019 une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune quelques ménages ont été sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les

interroger a pris contact avec eux, il était muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions du bon accueil que vous lui avez réservé.

L'enquête prenait la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés avaient déjà participé aux collectes précédentes et connaissaient déjà bien ce dispositif.

## Réseau WI-FI

Pour rappel, vous pouvez vous connecter gratuitement à internet en vous déplaçant devant la salle des fêtes où

une borne WI-FI permet de vous connecter au réseau Cigale. Le rayon d'émission ne dépasse pas les 150m.

## AGGLO

### Améliorer votre habitat



Ouverte depuis mai 2017 à Romans-sur-Isère, la Maison de l'Habitat est le guichet unique pour toutes questions relatives au logement : recherche de logement social, projet de construction ou de rénovation, besoin d'informations juridiques et/ou financières... Afin de faciliter vos démarches, la Maison de l'Habitat regroupe différents acteurs spécialisés dans l'information et le conseil dans les domaines du logement, de l'habitat durable et de l'énergie. Maison de l'Habitat à Romans - 36 rue de la République - Tél. : 04 75 75 41 25

## Nos déchets

### Rappel des horaires des déchèteries:

#### **Ouverture de la carrière uniquement pour les végétaux :**

Pour que le broyeur à végétaux puisse être utilisé, il faut impérativement déposer sur la plateforme aménagée (et non dans le trou), les branches issues des tailles des haies ou d'élagages. Les feuilles et les herbes peuvent être déversées dans le trou (pas de gravats ni de métaux ni de plastique) tous les 1ers vendredis de chaque mois entre 15h00 et 17h00 (hors juillet et août). M. CARAT sera présent pour organiser les dépôts.

**Les bennes pour les objets encombrants** sont disponibles trois fois par an dans notre secteur. Nous sommes regroupés avec Châtillon-Parnans. Les bennes sont déposées à l'entrée du village de Parnans (parking des bennes du tri sélectif). Renseignements en mairie.

**Déchèterie de Mours St Eusèbe**, Z.A. rue du Vercors :

Ouverte le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30

De décembre jusqu'au mois de février inclus, la déchèterie de Mours est fermée les mardis et jeudis.

**Déchèterie de Romans sur Isère**, Avenue de la Déportation :

Ouverte du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30. Fermée le dimanche et jours fériés.

Le premier mardi de chaque mois, dépôt de plaques d'amiante autorisé pour les particuliers (10 plaques maxi par personne).

#### **Les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans sont équipées d'une benne Eco-mobilier**

La Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a signé un contrat territorial de collecte du mobilier avec l'organisme Eco-mobilier. Dans ce cadre, un plan pluriannuel d'équipement des déchèteries a été établi. Après le site de Valence-Portes-lès-Valence, ce sont donc les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans-sur-Isère qui viennent d'être équipées de bennes spécifiques pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

Ces bennes couvertes de 30m<sup>3</sup> peuvent réceptionner tous les types de mobilier (matelas, sommiers, canapés meubles de jardin...)

L'objectif est de favoriser le recyclage de ces déchets en diminuant leur mise en décharge. Les déchets ainsi collectés seront envoyés vers un centre de tri avant d'être acheminés vers des unités de valorisation spécifiques.

Prochainement ce sont les déchèteries de Valence le Haut, d'Etoile-sur-Rhône et de Mours-Saint-Eusèbe qui devraient être équipées de bennes Eco-mobilier.

**A noter : Une famille de 4 personnes jette près de 100kg de mobilier par an. Actuellement, 55% sont enfouis. Seuls 23% sont recyclés.**

**Enfin il est rappelé que notre station d'épuration collective ne peut pas traiter les lingettes, les rouleaux de papier WC etc... qui ne doivent pas être jetés dans les toilettes.**

## Evènements

### *La Fête de la Saint-Vincent : 13, 14, 15 janvier 2019*



Le dimanche 13 janvier, Catherine et Xavier Oudille, nos Présidents, ont traditionnellement regalé les nombreux Triorais, voisins, amis, avec les célèbres bugnes bien sûr arrosées du vin blanc de notre vigneron et en présence du soleil. Dignement fêtés, lors de l'après-midi récréative où, parmi tous les talents du jour, on notait la prestation de nos petits chanteurs Triorais, entraînés par Nathalie.

Dés la fin du banquet du lundi soir, Françoise et

Dominique Coléon venant de faire leur entrée dans le «Tableau présidentiel», nos Présidents perdaient leur grade pour prendre l'habit de Bacchus, jusque là porté par Nadine et Raymond Bonnet.

**En janvier 2020**, c'est Marie-Hélène et Jean-Luc Reynaud, Présidents, soutenus par Adriana et Pascal Hansberque, Vice-présidents, Françoise et Dominique Coléon, Assesseurs, Catherine et Xavier Oudille, Bacchus, que nous honorerons.



## *Bienvenue aux Guepiers d'Europe et aux hirondelles*



Le 15 Avril nous avons entendu les cris caractéristiques de ces oiseaux multicolores. Ils reviennent chaque année sur Triors pour nous chanter le 1<sup>er</sup> Mai.  
Et avez-vous remarqué le retour de nos hirondelles?  
Il faut croire que Triors est un refuge de la biodiversité!

## *Le saviez-vous ? :*

Triors est à 9km de Romans et à 27km de Valence. Du moins c'est ce qui était difficilement lisible sur l'ancienne plaque signalétique qui a été démontée de la maison à l'angle du château vieux pour être nettoyée, repeinte et fixée sur la façade de la mairie.

Aussi un grand merci à

Gilles TARRAVELLO et

à Séverine MACHON

qui ont œuvré pour ce beau résultat.

Avant



Après



## *La fête de la musique*



Le public s'essayant à la country

Le Vendredi 21 Juin a eu lieu la 1<sup>ère</sup> édition de la Fête de la Musique organisée par le Sou des écoles. Sur place, le public nombreux a pu se restaurer (hot-dog, merguez, godiveaux, crêpes, boissons..) et se déhancher sur les tableaux musicaux proposés.

La fête s'est prolongée jusque tard dans la nuit, et au vue des sollicitations positives sera sans nul doute reconduite l'année prochaine!!



l'équipe dynamique du Sou des écoles

## Les associations



Grâce à notre association, les enfants ont pu bénéficier cette année d'un cycle **escrime** très apprécié ; ils vont découvrir **Lyon** en fin d'année, son histoire et la structure d'une grande ville. Le Sou des écoles finance aussi sur toute l'année scolaire, les cours de soutien en **anglais** à raison d'une heure par semaine, dispensé par

Madame Luize Darznièce dans la classe des plus grands. Et bien sûr **rendez-vous fin novembre** pour la dégustation des huîtres lors de notre désormais traditionnelle «matinée aux saveurs d'automne». Contact : Anne-Laure : 06.63.49.50.02  
[lesoudesecolestriors@gmail.com](mailto:lesoudesecolestriors@gmail.com)

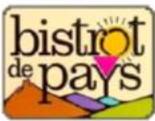


### Calendrier des festivités

- **Samedi 13 juillet à 12h** : cuisses de taureau cuites à la broche sur la place de la salle des fêtes.  
Tarifs repas : 25€ adulte – 6€ enfant  
**Sur réservation au 04 75 45 33 92**



- **Du lundi 15 juillet au dimanche 21 Juillet 2019** : ouverture de la buvette municipale toute la semaine à partir de 18h
- **Mardi 16 juillet à 20h** : concert par la Chorale Trioraise « Les Sans-prétention »
- **Vendredi 19 juillet à partir de 18h** : soirée « familles » en partenariat avec la buvette municipale – **Repas sur réservation** - billets à retirer sur place lors des permanences à la buvette de 19h à 20h les lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 juillet.

**Triors** 

**la buvette municipale sera ouverte du 15 au 21 juillet de 18h à 21h**

 Traditionnelle Soirée Familiale organisée par le Comité des fêtes  
**Vendredi 19 juillet de 18h à 23h**  
Réservations à retirer sur place aux heures d'ouverture de la buvette

En cas de pluie, repas dans la salle des fêtes

**Les Chanteurs de la Chorale Trioraise**  
*“les Sans-prétention”*

  
vous invitent à leur 3<sup>eme</sup> concert

**MARDI 16 JUILLET 2019**

**à 20 h**

**Eglise de Triors**

  
**Entrée libre**

## Club de l'amitié

Nous nous retrouvons le mardi après-midi dans la salle des associations pour jouer aux cartes, aux jeux de société, pétanque, repas, sorties, etc... dans une ambiance conviviale.

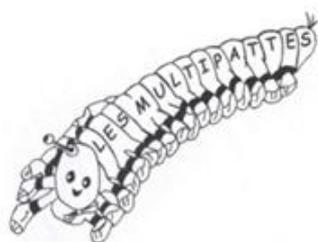
## Bibliothèque

Le club de l'Amitié a mis en place une bibliothèque ouverte à tous pendant les heures d'ouverture du club le mardi de 14 h à 18 h à la salle des associations

Nous récupérons des livres dont les personnes veulent se séparer afin que tous puissent en profiter.

Merci à ceux qui l'ont déjà fait.

Renseignements auprès d'Élisabeth LABRIET au 0607182871 et Nicole RENOIR au 0475453283.



## Les multipattes

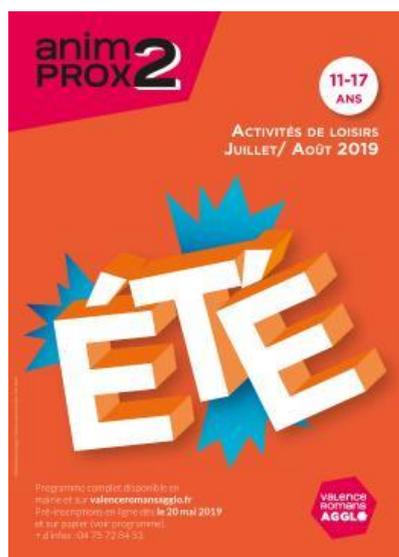
L'association des Multipattes est un club de randonnées pédestres, nous marchons dans tous les massifs: alpins, Vercors, Chartreuse, Belledonne, Oisans, Diois, Ardèche.

Nous randonnons tous les dimanches, si vous avez envie de randonner, venez nous rejoindre.

Renseignements Marie Claire Deleigne 04.75.47.73.26

et Claudie Berruyer 04.75.71.43.79

## Enfance Jeunesse



### Activités de loisirs été 2019

Pour occuper vos enfants cet été, voici quelques pistes :

#### Cap sur tes vacances et Anim'de prox

Le plein d'activités en juillet et août **Anim' de Prox** (11 – 17 ans) et **Cap sur tes vacances** (6 – 11ans) proposent des séjours, des ateliers, des sorties, et bien d'autres choses encore aux jeunes des communes de moins de 5 000 habitants sur notre Agglo Valence-Romans.

#### Programmes et informations :

<http://www.valenceromansagglo.fr/fr/des-services-au-quotidien/familles/jeunesse/le-plein-d-activites/ans-anim2prox.html>

**Une question ?** Contactez l'équipe sur [anim.jeunes @ valenceromansagglo.fr](mailto:anim.jeunes@valenceromansagglo.fr) ou au 04 75 72 84 53



#### ACTIVITÉS VACANCES 6-17 ANS

A la recherche d'idées pour les vacances des 6-17 ans ?

L'Agglo propose des activités à la journée, stage ou mini-séjours selon l'âge des enfants : 6-11 ans et 11-17 ans

Espace familles votre portail pour...



#### ACTIVITÉS HORS VACANCES 11-17 ANS

Rendez-vous dans les Points jeunes pour des ateliers, de l'accompagnement de projets, des sorties et activités sportives, culturelles et ludiques...



#### INFORMATION - ACCOMPAGNEMENT

Pour les 11-30 ans, informations et conseils dans tous les domaines : scolarité, insertion professionnelle, prévention des conduites à risques, relations et vie familiale...

## Activités hors vacances 11-17 ans

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation au sein des Points Jeunes accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans pour passer un moment avec d'autres jeunes, pour discuter, jouer à des jeux, organiser des sorties... Pouvoir se réunir dans un cadre sécurisant que les jeunes peuvent s'approprier. Ces temps « foyer » sont toujours encadrés par un animateur. Les Points Jeunes sont équipés en jeux, baby-foot, cuisine, coin salon, internet...

### Points Jeunes :

**La Baume d'Hostun** : animatrice référente : Marilyne Nesa / 06 80 91 52 17

**Mours-Saint-Eusèbe** : animateur référent : Denis Quivron / 07 60 17 13 73

**Saint-Paul-lès-Romans** : animateur référent : Pierre-André Lapassat / 07 60 17 13 76

En cas d'absence des animateurs référents, vous pouvez contacter Hassan Lharache : 06 83 84 12 35 ou Cédric Denarnaud 07 60 80 37 77.

## Kaliwali – Châtillon St Jean - Centre de loisirs et cantine



### Activités vacances :



En raison des dégâts d'orage du 15 juin, le centre de loisirs ne pourra pas accueillir comme prévu les enfants. Toutes les animations et sorties prévues cet été sont aussi annulées.

**La cantine de Kaliwali** Ce sont 80 enfants de l'école primaire de Châtillon St Jean et de l'école maternelle intercommunale (SIVOS) qui mangent tous les jours à la cantine.



Pour améliorer les conditions d'accueil, une convention entre le SIVOS et Kaliwali, permet aux plus petits (3ans – 6 ans) de manger au premier service puis de poursuivre la pause méridienne dans les locaux de l'école maternelle, ainsi séparés des plus grands qui restent à Kaliwali.

Cette année, des grands parents sont venus régulièrement et bénévolement participer à l'encadrement des enfants, permettant de créer des groupes offrant le choix aux enfants qui le souhaitent de participer à des activités plus calmes, soit dans l'attente du repas, soit du retour en classe.

Les enfants de la cantine de l'école de Châtillon St Jean renouvellent leur **appel auprès des Papy et Mamy** qui auraient du temps pour les accompagner à partir de septembre selon leurs disponibilités lors du temps de midi. Une présence pour les aider à manger mais aussi pour échanger leurs histoires de petits avec les histoires de leurs aînés !

Pour tout renseignement : 04.45.45.37.36



## *Facilitez-vous la vie avec l'ADMR,*

- Ménage, repassage,
- Garde d'enfants,
- Aide à la personne,
- Garde de jour et de nuit,
- Soins infirmiers à domicile
- Téléassistance Filien ADMR
- Et aussi la livraison de repas à domicile

Commandez... On vous livre!!!

ADMR PEYRINS-GENISSIEUX-HAUTE-HERBASSE

46 Grande Rue

26380 Peyrins

☎ 04 75 02 31 75

Email: [admr.peyrinsgenissieux@orange.fr](mailto:admr.peyrinsgenissieux@orange.fr)

## **R.E.M.A.I.D**

## *Association d'aide aux victimes*



Réconfort,  
Écoute,  
Médiation,  
Aide  
Information sur les  
Droits.

Vous êtes victime d'infraction pénale ? De violences conjugales ? De harcèlement, d'accident ? Ou encore de catastrophes naturelles : REMAID peut vous aider ! Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général, habilitée par le Ministère de la Justice.

R.E.M.A.I.D. est une association valentinoise, originale en France, œuvrant pour l'aide aux victimes. Elle est portée, organisée par une quinzaine de bénévoles.

Une douzaine de spécialistes salariés peuvent vous venir en aide pour faire valoir vos droits, pour un accompagnement et une écoute en toute confidentialité ou simplement pour des informations sur les droits. Ils peuvent également vous proposer des ateliers et des groupes de parole. Ces services professionnels sont totalement gratuits, l'association étant subventionnée par l'État et l'Agglo Valence-Romans.

Pour tous renseignements :

REMAID 4 rue de Mulhouse 26000 Valence

Tel. Victimes : 04 75 55 39 34

Tel. Secrétariat : 04 75 55 94 59

Site Internet : <http://remaid.fr/>

## *La Drôme des jardins pour les amoureux des jardins*



Notre association s'adresse à tous les amateurs de jardins, passionnés ou néophytes. Chaque année, le programme propose des activités variées : des visites de jardins privés et de pépinières spécialisées, deux voyages pour découvrir des jardins plus lointains, des ateliers pratiques, des conférences et deux trocs de plantes ouverts à tous... Le siège de l'association est à Triors.

Renseignements sur notre site web "[www.ladromedesjardins.fr](http://www.ladromedesjardins.fr)" ou auprès du secrétariat de l'association par téléphone : 06 43 13 83 72.

## *Artistes*

**MARS 2020** : l'équipe des artistes Triorais prépare déjà la prochaine exposition. Nous rappelons à tous les artistes-créateurs de Triors qu'ils sont les bienvenus, d'ailleurs de nouveaux talents se sont déjà manifestés. N'hésitez pas à prendre contact auprès de Marie-Noëlle PERNAUT ou de Séverine MACHON.

## ***DANSE ET BIEN-ÊTRE - DANSE 26***

Le siège de l'association se trouve à Triors, chemin des Sivetières.

Les objectifs de l'association sont de promouvoir et mettre en valeur différents styles de danse, d'apporter bien-être et équilibre, et une meilleure connaissance de son corps, de rassembler autour de la danse, de collaborer avec des professeurs de danse français et étrangers, et d'organiser des stages de danse.

Trois cours sont proposés :

**Mercredi de 17h à 18h** : danse pour les enfants de 6 à 12 ans

**Mercredi de 18h15 à 19h15** : cours de Fitness ouvert à tous. Exercices cardio, renforcement musculaire et relaxation.

**Mercredi de 19h30 à 20h30** : cours de danse sociale adultes, tous niveaux.

L'enseignante, Luize Darzniece est danseuse de « Danse avec les stars ».

Mail : [luize.danse@gmail.com](mailto:luize.danse@gmail.com).

Téléphone : 06 59 47 96 76. - Facebook : luize Darzniece

## *La Paroisse*

L'église de Triors fait partie, avec 9 autres "clochers", de la paroisse St Jacques en Pays de Romans.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site internet Paroisse St Jacques en Pays de Romans et sur Facebook

Contact: [paroissesaintjacquespr@gmail.com](mailto:paroissesaintjacquespr@gmail.com) Tél. : 04 75 05 91 51

Site : <http://saintjacques-valence.cef.fr>

---

## État civil 2018 - 2019

**Mariages :**

- Muhammed GÖK et Célia GARCIA MARTI le 02/03/2019
- Alain MATHÉ et Carine CANET le 08/06/2019

**Naissances :**

- Lina GHRAIRI née le 13/03/2019
- Maylonn VANACKER né le 20/03/2018

**Décès :**

- Eugène BRESSON décédé le 21/04/2019
- Dominique REUTER décédée le 18/12/2018
- André LANGENOIR décédé le 07/10/2018
- Nicole ICARD décédée le 24/05/2018
- Marcel JOBLON décédé le 4/05/2018
- Suzanne VASSAL décédée le 11/04/2018
- Paul ROSE décédé le 01/03/2018



**Rappel, les bulletins peuvent vous être proposés au format fichier pdf à la place du papier. Ainsi vous aurez les photos en couleur et l'accès direct aux liens Internet, de plus, c'est une source d'économie pour la commune.**

**Faire la demande à la mairie par Email: [triors@valenceromansagglo.fr](mailto:triors@valenceromansagglo.fr)**

**L'équipe de rédaction du bulletin vous rappelle que vous pouvez réagir aux articles, les critiquer, nous soumettre des idées d'articles...**

**Tous les bulletins sont réunis sur le site de la commune: <http://triors.free.fr>**

---